

## Soil Capital promet à l'agriculteur un minimum de 27,50 €/t de carbone stocké

© 24/09/2020 | 👤 Amélie Bachelet • 📰 Terre-net Média

**Soil Capital lance « le premier programme européen de rémunération carbone pour les agriculteurs, par les agriculteurs ». Un céréalier engagé dans une « agriculture régénérative » pourra ainsi toucher au minimum 27,50 euros par tonne d'équivalent CO2.**



« Les sols vivants sont en mesure de répondre à l'enjeu majeur du réchauffement climatique », déclare Soil Capital. (@Terre-net Média)

« On est convaincus que **l'agriculture régénérative** est un levier d'amélioration autant économique qu'environnemental » a expliqué Chuck de Liedekerke, CEO et cofondateur de la société de conseil agronomique **Soil Capital** qui vient de lancer « le premier programme européen de **rémunération carbone pour les agriculteurs**, par les agriculteurs » : **Soil Capital Carbon**.

Née en 2013 de la rencontre entre un agriculteur belge, Nicolas Verschuere, et un acteur de la finance, Chuck de Liedekerke, Soil Capital est une société « d'agronomes indépendants et de professionnels de la finance qui cherchent à améliorer la performance économique et environnementale des exploitations agricoles ». Son équipe est constituée de 12 employés, basés en Belgique. Elle intervient un peu partout dans le monde mais particulièrement en Belgique et en France.

Nicolas Verschuere, co-fondateur de Soil Capital et par ailleurs agriculteur sur une superficie d'une centaine d'hectares en Belgique, poursuit : « l'agriculture régénérative permet à un exploitant de **stocker plus de gaz à effet de serre (GES)** qu'il n'en émet, la solution est sous nos pieds ! Au-delà de la réduction des émissions de GES, l'agriculture régénérative contribue grâce à la photosynthèse à augmenter la captation du carbone présent dans l'air pour le restituer dans les sols. »

Elle est fondée sur plusieurs grands principes : diminuer voire éliminer les intrants chimiques (engrais, phytosanitaires) ; minimiser le travail du sol ; maximiser la couverture du sol avec des plantes vivantes ; favoriser la biodiversité (par des haies, des bandes enherbées ou encore des cultures associées)...

Retrouvez le reportage réalisé chez [Jean-Christophe Leicher](#) dans [l'Eure](#) qui a opéré un virage à 90° en seulement deux ans ainsi que [les témoignages de Paul Champouillon et Fabien Paris](#) qui se sont lancés dans l'agriculture de conservation des sols.

Pour inciter les agriculteurs à se lancer dans cette voie, il manquait une incitation financière selon Soil Capital, d'autant plus importante dans le contexte économique actuel. « On veut aujourd'hui rémunérer les pratiques qui vont dans le sens du **bas carbone** : celles qui permettent de réduire les émissions de carbone et celles qui permettent déjà de séquestrer du carbone dans les sols, explique Chuck de Liedekerke. Notre deuxième intention est de créer un marché d'abord européen, qui soit solide, très crédible et qui soit pratique pour les agriculteurs. »

### Un programme pour les céréaliers belges et français

Le programme **Soil Capital Carbon** s'adresse aux agriculteurs français et belges, plutôt en grandes cultures avec peu d'élevage (moins de 20 % des émissions de GES doivent être le fait de l'élevage). Un module sera prochainement développé spécialement pour les éleveurs.

Une fois engagé dans ce programme qui dure cinq ans, un diagnostic de référence est réalisé sur la ferme de l'agriculteur, puis un bilan carbone chaque année jusqu'à la cinquième. « Les bilans reposent notamment sur le Cool Farm Tool, un outil de quantification de l'empreinte GES développé par des universités européennes. Le protocole mis en place par Soil Capital pour évaluer l'impact climatique de chaque ferme est mené et vérifié selon les critères conformes aux exigences de la norme internationale ISO 14064-2. La collecte des données sera simple et ne prendra pas plus de 3 h par an à l'agriculteur », promet l'entreprise.

Pour chaque tonne stockée ou non émise, l'agriculteur recevra un **certificat carbone** développé et commercialisé par South Pole. La séquestration en

équivalent CO2 peut atteindre 2 t/ha/an. « Ainsi s'il reçoit 100 certificats sur une année, alors 80 % de ces certificats seront libérés à la vente immédiatement, les 20 % restants vont constituer une réserve d'assurance. L'agriculteur touchera ces 20 % dix ans plus tard, s'il a maintenu ses pratiques vertueuses sur le long terme », précise Chuck de Liedekerke.



*Le principe  
de la  
rémunération  
du  
programme  
Soil Capital  
Carbon.  
(©Soil  
Capital)*

## 27,50 euros minimum par tonne

Niveau rémunération, l'agriculteur touchera minimum 27,50 euros par tonne de carbone stocké, annonce Soil Capital. « Une exploitation de 100 ha en région Hauts-de-France, qui cultive des pommes de terre, des betteraves, du blé, du colza et de l'orge d'hiver et qui s'engage dans des pratiques régénératives aura le potentiel d'aller chercher 2 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> par hectare et par an. L'agriculteur pourra alors toucher au minimum 5 500 euros par an (dont 20 % ne seront disponibles que 10 ans plus tard). » Quant aux frais de diagnostic, d'audit et de commercialisation des certificats, il faudra compter 980 euros par an. Soit un total de 3 420 euros net disponibles pour l'agriculteur pour chacune des cinq années du programme.



### **LANCEMENT OFFICIEL??SOIL CAPITAL CARBON**

***Nous sommes heureux de vous annoncer le lancement du premier programme de rémunération carbone européen créé pour les agriculteurs par les agriculteurs.***

***??Communiqué de presse: <https://t.co/Qbh97Zu2k2>***

***??Réactions des agris de notre réseau: [pic.twitter.com/AeAjeJvMs7](https://twitter.com/AeAjeJvMs7)***

***— Soil Capital (@SoilCapital) September 23, 2020***

Les certificats carbone émis ne sont pas des droits à polluer. « Les entreprises acheteuses de ces certificats verront l'empreinte carbone de leur propre chaîne d'approvisionnement et des produits qu'elles mettent sur le marché devenir plus intéressante », explique Chuck de Liedekerke. C'est principalement le secteur agroalimentaire qui est visé. Cargill fait d'ailleurs partie des premières sociétés engagées dans l'achat de certificats.

Depuis début septembre, 20 agriculteurs se sont déjà inscrits au programme, l'objectif étant d'atteindre le nombre de 150 à la fin 2020. « Pour 2025, nous visons 10 000 agriculteurs et 1 million d'hectares en Belgique et en France d'abord, puis dans d'autres pays européens », concluent les deux fondateurs de Soil Capital.

Pour s'inscrire à ce programme avant le 31 décembre 2020 sur [le site de Soil Capital](#).